

# CHARTRE D'UTILISATION 2024-2025 DU RESEAU INFORMATIQUE DU LYCEE ET DE L'INTERNET / LYCEE « AUGUSTE RENOIR »

## ANNEXE 5

Les règles et obligations ci-dessous s'appliquent à toute personne utilisant les ordinateurs, le réseau et le serveur informatique du lycée « Auguste Renoir » de Cagnes-sur-Mer, le serveur académique permettant l'accès à internet. L'ensemble de ce dispositif est désigné ci-après par le terme « réseau ». Cette charte en définit les conditions générales d'utilisation en application du cadre légal et précise les droits et les obligations de chacun.

### 1 LE RESEAU DU LYCEE « AUGUSTE RENOIR »

#### A Services proposés

Le serveur du réseau du lycée offre après acceptation de la présente charte :

- Un compte personnel à tous les professeurs et élèves du lycée qui se connectent par identifiant et mot de passe ;
- Une zone limitée du disque dur du serveur pour le stockage des travaux personnels ;
- L'accès à tous les programmes publics disponibles sur le serveur.

#### B Conditions d'accès

L'acceptation de la charte est indispensable pour pouvoir utiliser les postes de travail. L'identifiant et le mot de passe sont strictement personnels et confidentiels et leur possesseur est en tout point responsable de leur utilisation.

#### C Supervision des postes de travail

Un logiciel de prise en main à distance est installé sur les postes de travail à des fins d'administration du réseau. Il pourra être, de manière ponctuelle et limitée à certaines salles de classe, utilisé par les professeurs à des fins pédagogiques (incluant la surveillance, dans les mêmes conditions que la surveillance d'une salle de classe). L'acceptation de cette charte implique celle de l'utilisation de ce logiciel.

### 2 RESPECT DES REGLES DE LA DEONTOLOGIE INFORMATIQUE

#### A Engagements du lycée

- Respecter la réglementation en vigueur, notamment les lois relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les bonnes mœurs et les valeurs démocratiques, la propriété littéraire et artistique.
- Maintenir le service accessible en permanence, mais il pourra interrompre l'accès pour tout motif, notamment technique, sans être tenu pour responsable des conséquences éventuelles de ces interruptions pour l'utilisateur. Ce dernier en sera informé dans la mesure du possible.
- Ne pas exercer de surveillance et de contrôle éditorial sur les messages envoyés et reçus dans le cadre de la messagerie électronique sur internet. Il ne pourra de ce fait pas être tenu pour responsable des messages échangés.
- Contrôler si besoin les sites visités par les élèves pour leur éviter d'accéder à ceux illicites ou interdits aux mineurs et afin de vérifier que l'utilisation des services reste conforme aux objectifs pédagogiques. Cela pourra également se faire pour des raisons techniques, le lycée se réservant le droit de recueillir et de conserver les informations nécessaires à la bonne marche du système selon la réglementation en vigueur.

#### B Engagements de l'utilisateur

- N'utiliser ce service et notamment les listes d'adresse, que pour un objectif pédagogique et éducatif. Il accepte un contrôle a posteriori de l'utilisation de sa messagerie qui ne pourra porter que sur des informations générales (fréquence, volume, taille des messages, format des pièces jointes) et en aucun cas sur le contenu des messages échangés.

- Respecter la législation en vigueur, notamment les lois relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les bonnes mœurs et les valeurs démocratiques, la propriété littéraire et artistique. Il s'interdit, à l'occasion du service proposé par l'établissement, de faire toute forme de publicité.
- L'utilisateur s'engage à ne pas perturber volontairement le fonctionnement du service et notamment à ne pas :
  - . Masquer sa propre identité ou s'approprier le mot de passe ou le compte d'autrui ;
  - . Altérer les données ou accéder à des informations appartenant à d'autres utilisateurs du réseau sans leur autorisation ;
  - . Interrompre le fonctionnement normal du réseau ou d'un des systèmes qui y sont connectés ;
  - . Porter atteinte à l'intégrité d'un utilisateur ou à sa sensibilité, notamment par l'intermédiaire de messages, textes ou images...
  - . Modifier ou détruire des informations sur un des systèmes connecté au réseau ;
  - . Utiliser des programmes destinés à contourner la sécurité ou saturer les ressources ;
  - . Introduire des programmes nuisibles (virus ou autres) ;
  - . Modifier sans autorisation la configuration des machines.
- L'utilisateur s'engage à informer l'établissement de toute perte, anomalie ou tentative de violation de ses codes d'accès.
- Il accepte que le lycée « Auguste Renoir » dispose des informations nécessaires au fonctionnement du réseau et prenne toutes les mesures urgentes pour stopper la perturbation éventuelle de ses services, y compris l'accès, en cas d'utilisation excessive ou non conforme à son objectif pédagogique et éducatif.

### **3 LES SANCTIONS**

L'utilisateur qui contreviendrait aux règles précédemment définies s'expose à son exclusion du réseau ainsi qu'aux sanctions et poursuites pénales prévues par les textes législatifs en vigueur.